

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme LEVEQUE Béatrice,

Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2026-01-004 **SIÉML – renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de conseil en énergie**

Acte 1.4.2 : commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dispositif de conseil en énergie permet de mutualiser entre plusieurs collectivités de petite et moyenne taille un technicien spécialiste de l'énergie du bâtiment.

Les collectivités qui adhèrent au dispositif de conseiller en énergie du Siéml disposent d'un accompagnement et de compétences spécifiques pour travailler en cohérence sur toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation énergétique de leur patrimoine communal.

Le conseiller en énergie est une personne ressource qui permet d'élaborer une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine de la collectivité.

Les missions du conseiller en énergie :

- sensibiliser et former les équipes communales ou intercommunales
- mettre en réseau les élus et les techniciens
- réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine
- suivre les consommations et dépenses énergétiques
- élaborer un programme pluriannuel d'actions
- accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : aide à la décision, aide à l'investissement

L'accompagnement d'une collectivité :

- Le degré d'accompagnement de la collectivité par le Siéml est établi en fonction de son nombre d'habitants.

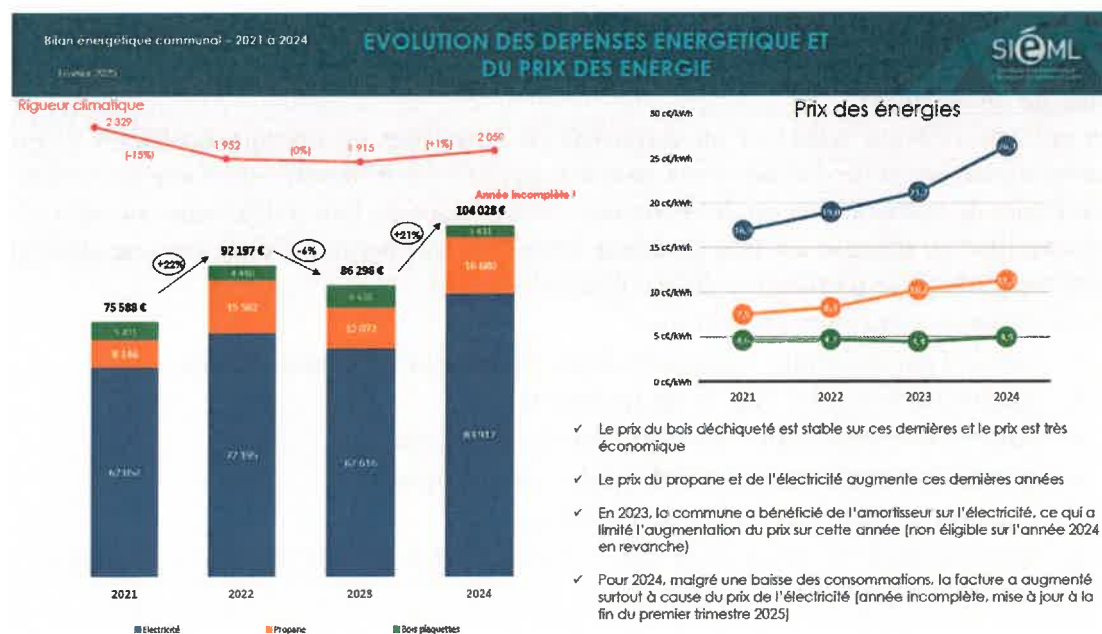
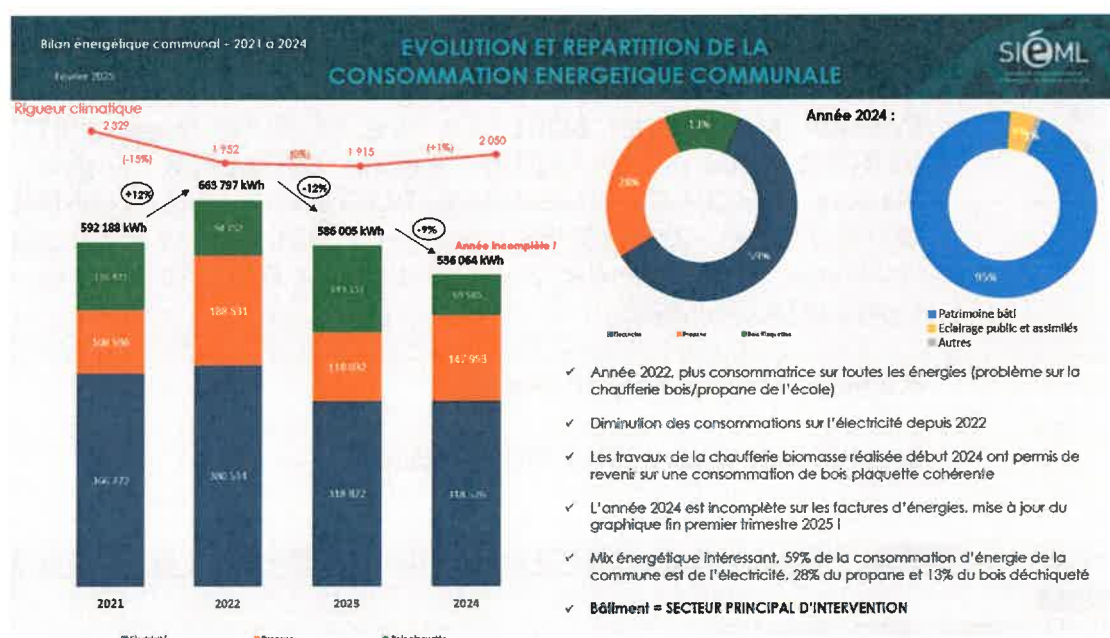
Pour adhérer à ce service, une convention bilatérale d'une durée de 3 ans est signée entre le Siéml et la collectivité afin d'acter les conditions techniques, administrative et financière.

Commune ayant une population < 10 000 habitants

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ			
Collectivités éligibles	Commune pour laquelle le Siéml bénéficie de la TCCFE	Commune bénéficiant de la TCCFE	Commune pour laquelle le Siéml bénéficie en partie de la TCCFE
Pour les communes ayant une population < 10 000 hab.	0,50 €/ hab / an	0,65 €/ hab / an	[0,50 €/ hab / an pour les communes déléguées pour lesquelles le Siéml bénéficie de la TCCFE] + [0,65 €/ hab / an pour les communes déléguées bénéficiant de la TCCFE]

Le coût pour la commune sera donc de 1 048.50€/an.

Le premier accompagnement fait ressortir les points suivants :



Bilan énergétique communal - 2021 à 2024							
Synthèse globale des bâtiments							
Bâtiment*	Surface chauffée (en m²)	Rang consommation énergétique	Rang des dépenses énergétiques	Rang des émissions CO2	Etiquette énergétique kWh et / m²	Etiquette climatique kgCO2/m²	Ratio coût € TTC / m²
Ecole Louis DUDÉ + 2 logements	1526 m²	1	3	5	110	1	7
Foyer Rural	920 m²	2	1	1	153	33	21
Mairie	950 m²	3	2	3	67	3	14
Stade - Salle de sport - aire camping cars	225 m²	4	4	4	196	10	43
Maison Médicale	249 m²	5	5	6	85	5	17
La Petite Hurlaubrière	71 m²	6	6	7	255	13	49
Bébas Jeunes	231 m²	7	8	8	71	4	13
La Poste + logement	105 m²	8	10	2	140	38	15
Centre technique	50 m²*	9	9	9	249	13	41
Espace Guitton - Garderie Philocalais	250 m²	10	7	10	48	3	12

Pour faire suite à ces analyses, le SIEMML peut continuer à accompagner la commune notamment sur les projets suivants :

Bilan énergétique communal - 2021 à 2024		
Projets		
Equipement	Constat / problématique	Proposition d'actions ou d'étude
Ecole	Bâtiment le plus consommateur	Campagne de température pour vérifier le bon fonctionnement de la régulation
Foyer Rural	Deuxième bâtiment le plus consommateur et le plus onéreux	Optimisation de la régulation (chaufferie + GTB ?)
	Etude structure pour toiture PV ready	Consultation des bureaux d'étude structure avec cahier des charges + listing BE (finançable à 40% par le SIEMML)
Mairie	Bâtiment onéreux avec le chauffage par pompe à chaleur	Campagne de température pour vérifier la régulation actuelle
Autres bâtiments	Régulation non optimisée	Amélioration régulation salle de sport, espace football, ancienne mairie ... Optimisation des abonnements électriques des bâtiments
Outil suivi de consommation	Utilisation de l'outil	Formation SmiléConso ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de renouveler son adhésion au service de conseil en énergie du SIEMML pour les années 2026, 2027 et 2028.

Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de conseil en énergie.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-02-013 en date du 11 février 2025 ayant le même objet mais comportant une erreur de date de renouvellement.

Le secrétaire,
Maïté DUDÉ

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le



ID : 049-214900417-20260120-DCM2026_01_004-DE